



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le mercredi 30 novembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

DELIBERATION

N° 127/2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, André IPERT, Michel BRAUN.

OBJET :

Décision modificative n°3 –
Budget Crèche

ABSENTS EXCUSÉS : Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Paul REY, Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Thierry GUIDO.

ABSENTS : Danielle GASTALDI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GUIDO

Rapporteur : Audrey ROSSI / Sébastien OLHARAN

AR Prefecture006-210600235-20221130-2022_210-BF
Reçu le 09/12/2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	512.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	512.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	512.66 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	512.66 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	512.66 €	512.66 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	1 435.20 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 435.20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 435.20 €	0.00 €	1 435.20 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 435.20 €	0.00 €	1 435.20 €
Total Général		1 435.20 €		1 435.20 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 au Budget Crèche.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN